



**GOUVERNEMENT**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**COVID-19**

11 mai 2020

# Dossier de Presse

## Les informations essentielles



**INFORMATION**
**CORONAVIRUS (COVID-19)**

**BESOIN D'AIDE?**

Vous avez des questions, des problèmes ou des inquiétudes liés au Coronavirus ? Vous avez besoin d'être aidé ou écouté ?

Appelez le **0 800 130 000**

appel anonyme et gratuit, disponible 24h/24, 7j/7

Pour les personnes sourdes et malentendantes : [www.gouvernement.fr/info-coronavirus/espace-handicap](http://www.gouvernement.fr/info-coronavirus/espace-handicap)

**URGENCES**

<b>15</b> SAMU	<b>17</b> POLICE SECOURS	<b>18</b> SAPEURS-POMPIERS	<b>114</b> NUMÉRO D'URGENCE <small>Pour les personnes sourdes et malentendantes</small>
-------------------	-----------------------------	-------------------------------	---

Appels gratuits, disponibles 24h/24, 7j/7

**VICTIMES OU TÉMOINS DE VIOLENCES**

**ENFANTS EN DANGER ?**  
**119** gratuit, 24h/24, 7j/7 | [allo119.gouv.fr](http://allo119.gouv.fr)

---

**VIOLENCES DANS LE COUPLE, VIOLENCES SEXUELLES ?**  
**3919** numéro d'écoute gratuit, 7j/7 de 9h à 19h | URGENCES par SMS **114** | [arrêtonslesviolences.gouv.fr](http://arrêtonslesviolences.gouv.fr)

+ vous pouvez aussi trouver de l'aide dans les pharmacies et dans certains centres commerciaux.

**VIOLENCES SUR DES PERSONNES ÂGÉES ET/OU EN SITUATION DE HANDICAP ?**  
**3977** Numéro d'écoute, du lundi au vendredi de 9h à 19h, prix d'un appel local

**VOUS PENSEZ AVOIR LE CORONAVIRUS ?**

**VOUS AVEZ DE LA TOUX ET DE LA FIÈVRE ?**  
Appelez votre médecin.

---

**VOUS AVEZ DU MAL À RESPIRER OU ÊTES ESSOUFLÉ ?**  
Appelez immédiatement le SAMU **15** | **114** NUMÉRO D'URGENCE Pour les personnes sourdes et malentendantes

**AUTRES QUESTIONS MÉDICALES**

**VOUS AVEZ DES VACCINS À FAIRE POUR VOS ENFANTS ? DES EXAMENS ? VOUS SOUFFREZ D'UNE MALADIE CHRONIQUE OU ÊTES MALADE ?**

Il est important de consulter ou d'appeler votre médecin en cas de besoin. Continuez à prendre vos traitements si vous en avez.  
En cas d'urgence médicale : Appelez immédiatement le SAMU **15** | **114** NUMÉRO D'URGENCE Pour les personnes sourdes et malentendantes

**SEXUALITÉ, INTERRUPTION VOLONTAIRE DE GROSSESSE (IVG)**  
**0 800 08 11 11**  
Appel anonyme et gratuit, lundi au samedi de 9h à 20h | [ivg.gouv.fr](http://ivg.gouv.fr)

**VOUS AVEZ DES PROBLÈMES D'ADDICTIONS (TABAC, DROGUES, ALCOOL...)?**  
Ces problèmes s'aggravent en cette période ?  
**0 800 130 000** appel anonyme et gratuit, disponible 24h/24, 7j/7

**ACHATS**

**VOUS NE POUVEZ PAS VOUS DÉPLACER ET AVEZ BESOIN D'AIDE POUR FAIRE VOS COURSES, ACHETER DES MÉDICAMENTS ?**  
Appelez votre mairie ou une association de proximité | ou trouvez de l'aide au **0 800 130 000**

**PERSONNES ÂGÉES OU EN SITUATION DE HANDICAP**

**VOUS AVEZ BESOIN D'UNE AIDE PARTICULIÈRE ?**  
Appelez votre mairie ou une association de proximité | ou appelez le **0 800 130 000**

**DEUIL**

**VOUS TRAVERSEZ UNE PÉRIODE DE DEUIL ET SOUHAITEZ EN PARLER ?**  
**0 800 130 000** appel anonyme et gratuit, disponible 24h/24, 7j/7

**PARENTS**

**VOUS ÊTES INQUIETS POUR VOS PROCHES, POUR VOTRE FAMILLE ?**  
**0 800 130 000**

---

**ÉCOLE À LA MAISON**  
En cas de questions ou de besoin, appelez l'enseignant de votre enfant ou la direction de l'école.

---

**PENSION ALIMENTAIRE : VOTRE EX-CONJOINT NE VOUS A PAS VERSÉ LA PENSION ALIMENTAIRE FIXÉE LÉGALEMENT ?**  
Contactez votre Caisse d'allocations familiales (CAF) ou la Caisse de mutualité sociale agricole : [pension-alimentaire.caf.fr](http://pension-alimentaire.caf.fr)

**ÉTUDIANTS**

**VOUS ÊTES ÉTUDIANT ET AVEZ DES DIFFICULTÉS FINANCIÈRES ?**  
**0 806 000 278**  
Du lundi au vendredi de 9h à 17h, prix d'un appel local | [etudiant.gouv.fr](http://etudiant.gouv.fr) | Vous pouvez aussi contacter votre établissement

---

**VOUS ÊTES UN ÉTUDIANT ULTRAMARIN ACTUELLEMENT DANS L'HEXAGONE ET AVEZ BESOIN D'AIDE ?**  
**0 800 130 000** | [outremersolidaires.gouv.fr](http://outremersolidaires.gouv.fr)

**PERSONNES SANS-ABRI**

**DES SOLUTIONS EXISTENT. SI VOUS CONNAISSEZ UNE PERSONNE SANS-ABRI, VOUS POUVEZ L'AIDER :**

besoin d'hébergement : appelez le Samu social <b>115</b>	besoin d'une aide alimentaire : appelez votre mairie ou le <b>0 800 130 000</b>
--	---

**RELIGIONS**

**DES SERVICES D'ÉCOUTE SPIRITUELLE ONT ÉTÉ MIS EN PLACE PAR PLUSIEURS RELIGIONS (BOUDDHISTE, CATHOLIQUE, JUIVE, MUSULMANE, ORTHODOXE, PROTESTANTE).**  
Si vous souhaitez être mis en relation avec un de ces services : **0 800 130 000** appel anonyme et gratuit, disponible 24h/24, 7j/7

**DÉMARCHES SUR INTERNET**

**VOUS AVEZ BESOIN D'AIDE POUR UTILISER INTERNET ? (DÉMARCHES ADMINISTRATIVES...)**  
**0 800 130 000**

**LOYER**

**VOUS AVEZ DES DIFFICULTÉS À PAYER VOTRE LOYER CE MOIS-CI ?**  
**0 800 130 000**

**VERSEMENT DES ALLOCATIONS**

**VOUS TOUCHEZ DES AIDES SOCIALES ?**  
Pendant la crise, les aides sociales (RSA, RSO, AAH, AEEH et APL) vous sont versées sous forme d'avances si vous ne pouvez pas actualiser vos droits.

**UNE AIDE EXCEPTIONNELLE DE SOLIDARITÉ**  
sera automatiquement versée à partir du 15 mai à :  
• Toutes les familles qui bénéficient du revenu de solidarité active (RSA) ou de l'allocation de solidarité spécifique (ASS) : **150 € par famille + 100 € supplémentaires par enfant à charge.**  
• Toutes les familles bénéficiaires des aides personnelles au logement (APL) qui ne touchent pas le RSA ou l'ASS : **100 € par enfant à charge.**

**CHÔMAGE**  
Si vous arrivez en fin de droit depuis le 12 mars 2020, alors vos droits sont prolongés jusqu'à la fin du confinement. **Attention !** Il faut continuer à s'actualiser, comme d'habitude, **avant le 15 de chaque mois** pour que ce prolongement soit valable.  
Plus d'informations : **3949** sur l'application ou le site internet [pole-emploi.fr](http://pole-emploi.fr)

**Comment fonctionne le 0 800 130 000 ?**  
L'État a mis en place un numéro d'aide anonyme et gratuit à l'occasion de la crise que nous traversons. Son service est rendu possible grâce à la mobilisation de nombreuses associations et organisations : Croix-Rouge Ecoute, Croix-Rouge Chez Vous, SOS Amitié, SOS Confinement, Asso SPS, Ecoute Covid-19, Enfance et Covid, Net Ecoute, Ecoute Infos Familiales, Psychologues sans frontières, SOS Parentalité, Allo Parents Bébé, Fédération Jumeaux et Plus, Empreintes, Planning Familial, Agence du Numérique, Agence Nationale pour l'Information sur le Logement, Impôts Service, Alcool Info Service, Drogues Info Service, Tabac Info Service, Joueurs Info Service, Fédération 3977, Violences Femmes Info, Allô Enfance Maltraitée, Cellule Eglise Orthodoxe, Cellule Eglise Protestante, Cellule Eglise Catholique, Cellule Culte Juif, Cellule Culte Musulman, Cellule Culte Bouddhiste, Délégation interministérielle pour l'égalité des chances des Français d'Outre-Mer et la visibilité des Outre-Mer, Fédération Grandir Ensemble, Conseil national consultatif des personnes handicapées, Association nationale des centres régionaux d'études, d'actions et d'informations, Autisme Info Service, Groupement national des centres ressources autisme, la FEDEEH...

## EDUCATION NATIONALE

La réouverture progressive des écoles et établissements scolaires se fera en préservant la santé de tous. Un protocole sanitaire a été établi et sera strictement respecté. Le déconfinement dans les écoles maternelles et élémentaires s'effectue de façon progressive depuis le 12 mai sur tout le territoire et, à partir du 18 mai, pour les collèges qui se situent dans les départements verts.

### ORGANISATION DE LA VIE QUOTIDIENNE

#### PLAN DE DÉCONFINEMENT

	Avant le 11 mai	Du 11 mai au 1er juin		Perspectives après le 2 juin
 <b>ÉCOLES ET CRÈCHES</b>		Départements à circulation épidémique :		
		FAIBLE	ÉLEVÉE	
<b>Crèches</b>	 Accueil des enfants de personnels prioritaires (10 enfants max.)		 Organisation par groupe de 10 enfants maximum (Masque obligatoire pour les personnels)	
<b>Maternelles (sauf Mayotte)</b>			 Limite de 10 élèves par classe (Masque obligatoire pour les personnels)	
<b>Élémentaires</b>			 Limite de 15 élèves par classe (Masque obligatoire pour les personnels)	
<b>Collèges</b>		 A partir du 18 mai. En commençant par les 6e et les 5e. Limite de 15 élèves par classe (masques si les règles de distanciation physique ne peuvent être respectées)		Ouverture en fonction de la circulation de l'épidémie dans le département
<b>Lycées</b>				Décision fin mai sur l'ouverture début juin, en commençant par les lycées professionnels



## TRANSPORTS

Permettre à ceux qui le doivent de se déplacer en assurant la protection des usagers et des personnels de transports en commun : port du masque obligatoire, application des gestes barrières et distanciation physique d’au moins un mètre.

 **Pour l’Île-de-France :**

Le télétravail reste la règle pour tous ceux qui le peuvent et les transports en commun seront réservés à certaines heures à certaines populations. Toute personne utilisant les transports en commun devra être munie d’une attestation dérogatoire.

ORGANISATION DE LA VIE QUOTIDIENNE				
PLAN DE DÉCONFINEMENT				
	Avant le 11 mai	Du 11 mai au 1er juin		Perspectives après le 2 juin
 TRANSPORTS		Départements à circulation épidémique :		
		FAIBLE	ÉLEVÉE	
Transports en commun urbains	 Offre réduite Uniquement pour les déplacements autorisés	 Du 11 mai au 1er juin. Respect des gestes barrières et des mesures de distanciation. En Île-de-France, l'accès est restreint aux heures de pointe (Masque et déclaration dérogatoire obligatoires)		
Transports inter-régionaux	 Offre réduite Uniquement pour les déplacements autorisés	 Offre réduite : réservés aux déplacements de plus de 100km pour motifs impérieux professionnels et personnels (Masque obligatoire)	 À définir fin mai	
Avions	 Offre réduite Uniquement pour les déplacements autorisés	 Offre réduite : réservés aux motifs impérieux professionnels et personnels (Masque obligatoire)	 À définir fin mai	
Taxis / VTC	 Uniquement pour les déplacements autorisés	 Limitation du nombre de passagers (Masque obligatoire pour les passagers)		

# LA REPRISE DE L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

Afin de réussir à concilier retour à l'activité économique et santé des travailleurs, un protocole sanitaire national et plus de soixante guides-métiers sont disponibles pour accompagner le déconfinement dans l'ensemble des secteurs professionnels. Le télétravail et la mise en place d'horaires décalés sont recommandés.

Tous les commerces pourront rouvrir le 11 mai à l'exception des bars et des restaurants.

ORGANISATION DE LA VIE QUOTIDIENNE				
PLAN DE DÉCONFINEMENT				
	Avant le 11 mai	Du 11 mai au 1er juin		Perspectives après le 2 juin
		Départements à circulation épidémique :		
		FAIBLE	ÉLEVÉE	
 <b>COMMERCES</b>				
<b>Commerces</b> (hors marchés en plein air, bars, restaurants, etc) et centres commerciaux < 40 000 m <sup>2</sup>	 Uniquement de première nécessité	 Masque recommandé personnels et clients lorsque les mesures de distanciation physique ne peuvent être garanties Possibilité pour un commerçant d'imposer le port du masque		
<b>Marchés en plein air</b>	 Possibilité d'ouverture à la main du préfet	 Sauf décision contraire du préfet		 Sauf décision contraire du préfet
<b>Centres commerciaux &gt; 40 000 m<sup>2</sup></b>	 	 Fermeture possible par le préfet en cas de zone de chalandise éloignée		 À définir fin mai
<b>Coiffeurs, instituts de beauté, etc.</b>	 	 Sous réserve du respect des guides sanitaires spécifiques		
<b>Bars, cafés, restaurants</b>	 	 	 	 À définir fin mai



## DÉPLACEMENTS

Depuis le 11 mai, la liberté de circulation est rétablie et il est possible de sortir librement dans la rue, sans attestation, quel que soit le département où l'on habite.

Des mesures contribuant à limiter la propagation du virus resteront par ailleurs en vigueur. Concernant les trajets les plus longs, la nécessité de limiter la circulation du virus impose de fixer une limite de 100 km pour les déplacements, sauf pour motif professionnel, médical ou familial impérieux et à l'exception des déplacements à l'intérieur de son département de résidence. Ils seront calculés à vol d'oiseau à partir du lieu de résidence.

ORGANISATION DE LA VIE QUOTIDIENNE				
PLAN DE DÉCONFINEMENT				
	Avant le 11 mai	Du 11 mai au 1er juin		Perspectives après le 2 juin
 DÉPLACEMENTS		Départements à circulation épidémique :		
		FAIBLE	ÉLEVÉE	
Dans l'espace public	 Sauf dérogation			
En transports en commun	 Sauf dérogation	 Du 11 mai au 1er juin. Respect des gestes barrières et des mesures de distanciation. En Île-de-France, l'accès est restreint aux heures de pointe (Masque et déclaration dérogatoire obligatoires)		 À définir fin mai
Longue distance ( > 100 km en cas de sortie du département de résidence)	 Sauf dérogation	 Limités aux motifs impérieux personnels et professionnels (présentation d'une déclaration dérogatoire). La réservation est obligatoire pour les TER.		 À définir fin mai



# LA VIE SOCIALE

La vie sociale des Français reprend progressivement depuis le 11 mai : les lieux culturels de proximité (bibliothèques, médiathèques, petits musées) rouvriront sur tout le territoire. Les lieux de vie (parcs et jardins) rouvriront leurs portes dans les départements en vert.

ORGANISATION DE LA VIE QUOTIDIENNE

**PLAN DE DÉCONFINEMENT**

VIE SOCIALE ET ACTIVITÉS	Avant le 11 mai	Du 11 mai au 1er juin		Perspectives après le 2 juin
		Départements à circulation épidémique :		
		FAIBLE	ÉLEVÉE	
Cinémas et théâtres	✗	✗	✗	🕒 À définir fin mai
Médiathèques et bibliothèques	✗	✅ Sauf décision contraire du préfet	✅ Sauf décision contraire du préfet	✅ Sauf décision contraire du préfet
Musées et monuments, parcs zoologiques	✗	✗ Sauf décision contraire du préfet après avis du maire et du gestionnaire de l'établissement		
Forêts	✗	✅	✅	✅
Parcs et jardins	✗	✅	✗	Ouverture en fonction de la circulation de l'épidémie dans le département
Plages, lacs et centre aquatiques	✗	✗ Sauf décision contraire du préfet sur proposition du maire	✗ Sauf décision contraire du préfet sur proposition du maire	🕒 À définir fin mai
Salles de sport, salles des fêtes et polyvalentes	✗	✗	✗	🕒 À définir fin mai
Colonies de vacances, camps, etc.	✗	✗	✗	🕒 À définir fin mai
Mariages et cérémonies	✅ Reportés (sauf urgence)	✅ Reportés (sauf urgence)		🕒 À définir fin mai
Lieux de cultes	✅ Ouverts sans cérémonie	✅ Ouverts sans cérémonie		🕒 À définir fin mai
Cérémonies funéraires	✅ Moins de 20 personnes	✅ Moins de 20 personnes		✅ Moins de 20 personnes
Cimetières	✗	✅	✅	✅
Rassemblements de plus de 10 personnes	✗	✗	✗	🕒 À définir fin mai
Grands événements de plus de 5000 personnes	✗	✗ Interdit jusqu'au 31 août		✗ Interdit jusqu'au 31 août

Afin d'éviter une circulation trop importante du virus, les lieux de convivialité (salles de sport, cinémas et théâtres, salles de spectacles) demeureront fermés, l'ouverture des plages et lacs sera possible par les Préfets à la demande des maires et les rassemblements seront limités à 10 personnes.